



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **08-08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 13 février 2008**

Le treize février deux mille huit, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 4 février 2008

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 12

Présents : Michel BAFFERT, Yannick BOULARD, Martine BROUZET, René CARREL, Jacqueline CHAPUIS, Guy EYBERT-GUILLON, Marie-Christine GUGLIELMI, Guy JULLIEN, Amédée MATRAIRE, Patrick MOLINARO, Monique RAMUS, Marcel REPELLIN

Absents excusés : Mmes CARRIER, SUCHEL, MM COIGNÉ, MERLE, ROUX

Président de séance : Marcel REPELLIN

Secrétaire de Séance : Martine BROUZET

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- PERSONNEL
Présentation du budget primitif 2008 du SIVOM – Vote.

Rapporteur : Marcel REPELLIN

DELCOM 08-08

Le Président présente au Comité, le budget primitif 2008 du SIVOM, qui se résume brièvement de la façon suivante :

Le Syndicat propose :

- un budget principal voté par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle.

Les fonctions présentées dans le budget principal sont réparties ainsi :

Compétences	Fonctions
<ul style="list-style-type: none">• Administration générale• Etablissements sportifs liés aux activités scolaires	: 020 Services Généraux : 23 Lycées 22 Collèges 411 Autres gymnases : 412 Gymnase A. Bergès
<ul style="list-style-type: none">• Insertion - Emploi• Prévention de la délinquance	: 524 Insertion- Emploi 101 prévention de la délinquance

Chaque article est « éclaté » par fonction, ce qui permet en outre, l'analyse et le calcul des contributions communales.

BUDGET PRINCIPAL -

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 094000 €

Dépenses

022- Dépenses imprévues	17 000 €
011 - Charges à caractère général	310 000 €
012 - Charges de frais de personnel et frais assimilés	766 500 €
65 - Charges de gestion courante	148 500 €
66 - Charges financières	157 000 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	55 000 €
023- Virement à la section d'investissement	640 000 €

TOTAL

2 094 000 €

Recettes

7311 Impôts et taxes	291 610
74 - Dotations, subventions et participations	1 703 390 €
75 – Produits de gestion courante	57 000 €
013- Atténuation de charges	42 000 €

TOTAL **2 094 000 €**

Toutefois en raison de la reprise anticipée des résultats le budget sera voté en suréquilibre, le total des recettes de fonctionnement étant de 2 123 620,49 (2094 000 + 29 620,49 €).

En Section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 6 497 259,35 €

Dépenses

001 Déficit reporté	1789 368,65 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	305 200,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	386 651,00 €
21 - Immobilisations corporelles	317 015,00 € dont 2286,75 De RAR €
23 - Immobilisations en cours	3 996 024,70 € dont 18 614,25 € RAR

TOTAL **6 497 259,35€**

Recettes

10 - Dotations, fonds divers	124 000,00 €
1068 - Réserves	1 811 000,00 €
13 - Subvention	1 000 000,00€
16 - Emprunt	2 864 259,35 €
21- Cessions	300 000,00 €
28 - Amortissement des immobilisations	55 000,00 €
021- Virement de la section de fonctionnement	640 000,00 €

TOTAL **6 497 259,35 €**

En récapitulation :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL Section
Dépenses	2094000		D002/	2094 000
Recettes	2094000		R002 /29 620,49	2 123 620,49

SECTION D'INVESTIS SEMENT	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Affectation	CUMUL Section
Dépenses	4 607 310,35	20 901 €	D0011789 368,65 €		6 417 580€
Recettes	4 606 580		R001	1811000 €	6 417 580 €

TOTAUX	
BUDGET	DOTATIONS DES COMMUNES
8 511 580	1 775 000

Les annuités d'emprunt représentent 25 % des contributions des communes.

Les contributions des communes au budget du SIVOM augmentent de 3,2 % en moyenne.

Cette augmentation est diversement répartie dans les communes en fonction de l'utilisation du complexe sportif A.Bergès et de la participation sur la thématique Prévention de la sécurité. Le coût de fonctionnement du complexe étant calculé proportionnellement d'une part au nombre d'élèves du lycée et d'autre part au temps d'utilisation par les clubs sportifs.

Le Président demande au Comité de voter le présent budget.

Le Comité Syndical, après délibération

☞ approuve le budget primitif 2008 du S.I.R.D., ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2007.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 14 février 2008

Le Président,

Marcel REPELLIN

